



Ordonnance de télécom CRTC 2013-702

Version PDF

Ottawa, le 16 décembre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	471	le 3 décembre 2013	le 18 décembre 2013
Bell Canada	7417	le 3 décembre 2013	le 18 décembre 2013
Rogers Communications Partnership	34	le 4 décembre 2013	le 16 décembre 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.